

La semaine dernière, j'ai visité Gros Cacouna, le premier site proposé pour le terminus méthanier L.G.N. du projet pilote de l'Arctique, près de Rivière-du-Loup. J'ai aussi rencontré des gens de la région. Quelque temps avant la proposition de Petro-Canada à l'ONE, cette proposition fut changée pour inclure Canso en Nouvelle-Écosse, une autre possibilité pour le terminus. C'est évident, madame le Président, qu'il y a une division entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et celui des Finances (M. MacEachen) au sujet de l'emplacement. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Burnaby (M. Robinson):

Que le choix du site pour le terminus soit référé au comité des ressources nationales de la Chambre des communes afin d'entendre les deux côtés de la médaille. J'implore les deux ministres en question de cesser de jouer aux échecs.

Mme le Président: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES PENSIONS

DEMANDE D'AVANTAGES ACCRUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre remarque que le gouvernement fait souvent allusion à l'augmentation de \$35 du supplément de revenu garanti qui a été accordée dans le courant de l'année, mais qu'elle signale que cette augmentation a été complètement engloutie par la hausse des loyers, par l'augmentation du prix du combustible et par d'autres hausses de prix et qu'elle exhorte par conséquent le gouvernement à présenter une mesure dans laquelle il propose une autre augmentation; il est bien entendu que cette augmentation devra figurer sur le chèque que les pensionnés recevront juste avant Noël.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Passons aux questions orales.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS—LES DIRECTIVES ADRESSÉES AU COMITÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur le pouvoir du comité mixte parlementaire sur la constitution de faire télédiffuser ses délibérations. Le premier ministre n'ignore pas que madame le Président a décidé que pour ce qui a trait à la Chambre seule la Chambre était autorisée à se prononcer. Voudrait-il nous dire si son gouvernement a l'intention de prendre une initiative qui permettrait au Parlement de donner au comité mixte des directives que madame le Président a qualifiées de souples, ce qui permettrait à la radio et à la télévision de diffuser entièrement ses délibérations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai eu l'occasion ce matin d'entendre l'opinion de divers membres du caucus à ce sujet. Le leader du gouvernement à la Chambre acceptera de s'entretenir avec les leaders à la Chambre des autres partis, aussitôt qu'ils seront disponibles, afin de discuter des modalités selon lesquelles les délibérations de ce comité pourraient être télédiffusées et d'obtenir un consensus à ce sujet.

● (1415)

M. Clark: Madame le Président, je me réjouis de la réponse du premier ministre quoiqu'elle me semble conditionnelle. Le gouvernement accepte-t-il la radio-télédiffusion en direct des délibérations du comité mixte?

M. Trudeau: Madame le Président, comme on me repose la même question, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit en explicitant davantage puisque cela semble nécessaire. En dépit des tergiversations de l'opposition officielle, les membres de mon parti croient depuis longtemps que les débats de la Chambre doivent être télévisés. Le chef de l'opposition se rappellera que la télédiffusion des débats de la Chambre s'est faite dans le cadre de conditions bien précises, le hansom électronique, par exemple, et ainsi de suite. Comme je l'ai dit plus tôt, notre caucus est disposé à faire télédiffuser les délibérations de ce comité pourvu que les leaders de la Chambre parviennent à s'entendre sur les conditions, les garanties et le cadre nécessaire.

M. Epp: Quelles conditions?

M. McDermid: Avant le 9 décembre?

M. Clark: Madame le Président, je regrette, mais nous ne savons toujours pas si le gouvernement du Canada a l'intention de recommander la radio-télédiffusion complète des délibérations du comité. Le premier ministre dit que les membres de son parti donneraient leur accord à certaines conditions. Peut-il dire à la Chambre quelles sont ces conditions?